

## **PIN'HAS**

### *La famille de Kora'h*

*(Discours du Rabbi, Likouteï Si'hot, tome 33, page 170)*

Il est dit, dans la Parchat Pin'has : «voici les familles de Lévi... la famille de Kora'h...». Or, on peut être surpris par cette mention, car il est dit, dans la Parchat Kora'h, que lui-même, tous les membres de sa famille et même leurs biens furent engloutis dans la terre, après leur controverse contre Moché, notre maître. Dès lors, de quelle famille s'agit-il ici ?

La réponse à cette question figure, en fait, dans un autre verset de la Paracha, qui indique, à propos de Datan et Aviram, les associés de Kora'h dans la controverse contre Moché, notre maître : «La terre ouvrit sa bouche et

les engloutit... mais, les fils de Kora'h ne moururent pas». Rachi explique : «ils étaient, tout d'abord, en accord avec eux», avec Kora'h, Datan et Aviram, «puis, lors de la controverse, ils eurent une pensée de Techouva en leur cœur. C'est la raison pour laquelle un endroit élevé leur fut aménagé dans le Guéhénom et ils s'y installèrent». Par la suite, ils en sortirent et ils fondèrent des familles<sup>(1)</sup>.

En d'autres termes, les fils de Kora'h adhérèrent, dans un premier temps, au projet de se dresser contre Moché, notre maître, mais, par la suite, au cours de cette controverse<sup>(2)</sup>,

---

(1) C'est la «famille de Kora'h» qui est mentionnée dans le verset précédemment citée.

---

(2) Après qu'elle ait déjà été entamée, avec leur contribution.

«ils eurent une pensée de Techouva en leur cœur» et ils regrettèrent ce qu'ils avaient fait. Toutefois, ils ne donnèrent pas d'expression concrète à leur regret, qui resta uniquement «en leur cœur». Concrètement, ils ne se retirèrent pas de la controverse et, de ce fait, ils furent punis, comme les autres<sup>(3)</sup>.

Ainsi, la terre les engloutit, en même temps que Kora'h, leur père, Datan et Aviram. Cependant, ils avaient effectivement «eu une pensée de Techouva en leur cœur» et le Saint béni soit-Il les sépara donc du reste de l'assemblée de Kora'h et un endroit fut aménagé pour eux, dans la terre, en lequel ils furent sauvés.

C'est ainsi que le Saint béni soit-Il agit : «mesure pour mesure»<sup>(4)</sup>. Les fils de Kora'h accédèrent effectivement à la Techouva, mais

celle-ci n'eut pas un effet perceptible aux yeux de tous. De manière évidente, ils furent donc punis, comme les autres, mais, par la suite, ils furent sauvés. Et, l'on peut en déduire l'immense puissance d'une pensée de Techouva<sup>(5)</sup>.

Les fils de Kora'h figuraient parmi les instigateurs de cette controverse et ils avaient même conduit les autres à la faute<sup>(6)</sup>. En revanche, lorsqu'ils regrettèrent ce qu'ils avaient faits et parvinrent à la Techouva, ils se limitèrent à une pensée positive<sup>(7)</sup>. Malgré cela, une pensée de Techouva fut, par elle-même, suffisamment importante pour les sauver de la mort, y compris après qu'ils aient d'ores et déjà été engloutis par la terre.

Bien plus encore, nos Sages, dont la mémoire est une bénédiction, indiquent que le prophète Chmouel est un descendant de ces fils de

---

(3) Et, engloutis dans la terre.

(4) De la manière dont on agit envers Lui.

(5) Y compris lorsque celle-ci n'est pas suivie d'un effet concret.

---

(6) Leur responsabilité était donc très grande.

(7) Il y avait donc une disproportion totale entre la gravité de leur faute et la portée réduite de leur Techouva.

Kora'h et l'on trouve, dans les Tehilim, des Psaumes qui ont été dits par les fils de Kora'h<sup>(8)</sup>. Et, tous ces éléments permettent de construire un raisonnement a fortiori, de la manière suivante :

Si les fils de Kora'h, qui commirent une faute particulièrement grave et qui entraînaient de nombreux autres personnes à en faire de même, purent, néanmoins, être sauvés et recevoir l'élévation<sup>(9)</sup>, grâce à une pensée de Techouva, combien plus en est-il de même pour la présente génération<sup>(10)</sup>, après que tant de Juifs aient fait le don de

leur propre personne pour sanctifier le Nom de D.ieu<sup>(11)</sup>. Au fil des générations, les enfants d'Israël ont accumulé une immense quantité de Mitsvot et de bonnes actions<sup>(12)</sup>.

Il est donc certain qu'une pensée de Techouva permettra d'obtenir l'accomplissement des propos suivants du Rambam, dans ses lois de la Techouva<sup>(13)</sup> : «la Torah a donné l'assurance qu'au final, les enfants d'Israël parviendraient à la Techouva, à l'issue de leur exil et ils seront aussitôt libérés»<sup>(14)</sup>.

\* \* \*

---

(8) Ainsi, non seulement ils furent sauvés, mais, en outre, de grands mérites furent accordés à leur famille.

(9) Au point d'être les ancêtres de Chmouel et les auteurs de certains Psaumes.

(10) Qui possède un immense mérite.

(11) Notamment au cours de la Shoa.

---

(12) Justifiant que D.ieu leur accorde tous les bienfaits.

(13) Qui ont donc valeur de Hala'ha et doivent recevoir l'application la plus stricte.

(14) Les mérites accumulés par le peuple juif justifient que la venue du Machia'h soit immédiate.